



Paris, le 18 juin 2019

## Communiqué de presse

### **Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, réunit les représentants des professionnels de santé et les acteurs mobilisés pendant la période estivale**

La réunion a permis de faire un état des lieux des ressources et des moyens mobilisés et de poursuivre les travaux engagés depuis plusieurs semaines afin que le système de santé soit en capacité de répondre aux situations particulières de la période estivale.

La Ministre a rappelé l'importance de la **mobilisation de tous les acteurs du territoire** : les hôpitaux avec en première ligne les services d'urgences, les professionnels de santé libéraux, les structures d'accueil des personnes vulnérables, les EHPAD, les associations, les collectivités territoriales dont les mairies et les conseils départementaux.

Agnès Buzyn a précisé que **l'enveloppe de 15M€ annoncée lors de l'installation de la mission Conseil National des Urgences Hospitalières/Thomas Mesnier sur la refondation des services d'urgences hospitalières sera immédiatement** mise à disposition des établissements de santé pour leur permettre de faire face aux situations de tension, notamment dans les services d'urgences. Les Agence Régionales de Santé (ARS) ont d'ores et déjà été sollicitées pour identifier les besoins des établissements en termes de lits d'hospitalisation, garantir le fonctionnement des lignes des SMUR et prendre en compte les surcroûts d'activité.

Si les prévisions de Météo France n'indiquent pas de signes avant-coureurs d'une canicule, la Ministre a appelé à la vigilance de chacun. Les impacts sanitaires apparaissent en effet dès les premiers pics de chaleur, notamment chez les populations fragiles. **Santé publique France a invité chacun des acteurs à prendre des mesures de prévention et de protection des populations**, adaptées et proportionnées, dès le dépassement du niveau de vigilance jaune canicule.

Les **acteurs de la solidarité** ont un rôle fondamental et doivent être coordonnés avec les acteurs sanitaires pour l'identification et l'accompagnement sanitaire et social des personnes isolées, à domicile ou sans domicile.

Le **dispositif Plan national canicule**, mis en place depuis l'été 2003 est activé depuis le 1<sup>er</sup> juin et le sera jusqu'au 15 septembre. Les **actions ont été travaillées toute l'année dans un cadre interministériel**, notamment avec le Ministère du Travail et le Ministère des Sports, pour anticiper au mieux les tensions qui pourraient survenir. Grâce à l'engagement de tous les acteurs, l'impact sanitaire des vagues de chaleur de l'été 2018 est resté modéré. C'est sur cette dynamique que le Gouvernement entend poursuivre cette année.

**Tout au long de la période estivale, la ministre a demandé aux directeurs généraux des ARS de lui remonter en temps réel la situation des services d'urgences et le nombre de lits ouverts. Agnès Buzyn a remercié tous les acteurs mobilisés pour leur engagement et a conclu en soulignant l'importance d'un dialogue permanent et d'un travail collectif avec eux sur l'adaptation du système de santé à toutes les périodes à risques de l'année.**

Contact presse :

[sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

[01 40 56 60 65](tel:0140566065)